



DÉCHETTERIES MOBILES 2023

> Thorigny-sur-Marne

Rue du Moulin à Vent (Parking du collège)

Les samedis 8 & 29 avril, 6 mai, 10 & 24 juin, 8 juillet,
9 & 23 septembre, 7 & 21 octobre de 14h à 18h

> Dampmart

Rue Michel Place (Parking du gymnase G. Roby)

Les samedis 20 mai & 15 juillet de 14h à 18h

> Courtry

Espace Jacobsen, Rue Charles Van Wyngène (Parking du haut)

Les samedis 22 avril, 17 juin & 14 octobre
de 14h à 18h

Accès gratuit, réservé aux particuliers qui résident sur le territoire du SIETREM. Munissez-vous de votre badge d'accès aux déchetteries (ou justificatif de domicile de moins de 3 mois) + pièce d'identité.

Plan d'accès aux déchetteries

Dampmart Rue Michel Place



Thorigny-sur-Marne Rue du Moulin à vent



Courtry Rue Charles Van Wyngène



Les déchets acceptés

- > Ferrailles et métaux non ferreux,
- > Piles, accumulateurs,
- > Déchets de jardin : tontes, feuilles et petits branchages sans sac plastique,
- > Déchets ménagers spéciaux : peintures (10 pots maximum), solvants, acides, bases, bombes aérosols issues du bricolage bien vidées, produits phytosanitaires, radiographies,
- > Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) : petits appareils électroménagers (PAM), écrans, ampoules, néons et de façon générale tout petit objet contenant un composant électrique ou électronique,
- > Cartons, déchets divers, petits mobiliers,
- > Capsules Nespresso.

Extrait du règlement

- > La quantité totale journalière déposée est limitée à 1 m³ (2 m³ en cas d'apport de déchets verts).
- > L'accès aux déchetteries (fixes ou mobiles) est strictement réservé aux particuliers résidant dans l'une des communes adhérentes au SIETREM, dans la limite de 26 visites par an.
- > Avant tout dépôt, une pièce d'identité et le badge d'accès aux déchetteries ou un justificatif de domicile de moins de 3 mois (format papier) devront être présentés au gardien.
- > L'accès aux déchetteries est interdit aux artisans-commerçants à titre professionnel et est strictement limité à tout véhicule de PTAC inférieur à 3,5 tonnes. Les camions « plateau » ne sont pas autorisés sur les déchetteries mobiles.